



Echos du conseil municipal du 15 décembre 2009

Ce dernier Conseil municipal de l'année a permis de prendre deux décisions importantes : la création d'un périmètre d'étude pour le centre ville, marquant notre volonté de maîtriser l'aménagement et l'urbanisation de ce qui symbolise le plus notre commune, et la création du Conseil de développement intercommunal avec Thouaré et Mauves, marquant notre volonté que l'avenir de nos communes soit largement débattu avec nos concitoyens.

Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année !

Patrick COTREL,



*Président du groupe Harmonicité
au sein du Conseil municipal*

Vous pouvez retrouver ce

compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclarations préalables :

Information du Maire : (résumé) Bernard souhaite la bienvenue à Fabrice ROUSSEL, Maire de la Chapelle/Erdre et Vice-président de Nantes Métropole chargé de la démocratie locale et de la proximité. Sa présence s'explique par la création d'un Conseil de développement intercommunal.

Il est nécessaire de trouver un équilibre entre la nécessaire intercommunalité et la proximité vis-à-vis des citoyens. C'est la raison de la création des pôles de proximité. Mais il nous semble également possible d'avoir une réflexion prospective entre communes proches à l'intérieur de la communauté urbaine : c'est le sens du Conseil de développement qui va être voté aujourd'hui.

Autre point important : nous voulons maîtriser l'urbanisation du centre ville pour y intégrer le chronobus, un certain type de logements sociaux et des aménagements collectifs. Ce sera l'objet du périmètre d'étude soumis au débat.

Enfin, concernant le projet d'immeubles dans le quartier de l'Aubinière (à la place de la MFR) qui a suscité des réactions, il faut réaffirmer la nécessité de limiter l'étalement urbain et de procéder à une certaine densification de l'habitat. Cependant, nous allons négocier avec le promoteur une diminution du nombre de logements, et nous allons demander à Nantes Métropole d'étudier ce projet sous les aspects des déplacements et des écoulements des eaux pluviales.

Fabrice ROUSSEL : (résumé) Ce conseil intercommunal de développement réunissant 3 communes sera une première sur l'agglomération. Il est intéressant de chercher les différents moyens de faire participer les habitants à la vie de notre agglomération. Plusieurs structures de participation existent déjà. Nous avons, bien sûr, le Conseil de développement de Nantes Métropole qui a été animé par Jean-Joseph Régent, et maintenant par Philippe Audic. Il traite actuellement du Plan de Déplacement Urbain (PDU), mais il peut aussi traiter tout autre sujet par autosaisine. Nous souhaitons

qu'il entame un travail avec Rennes et Angers et qu'il s'ouvre à des citoyens engagés localement.

Il existe aussi une Commission Consultative des Services Publics Locaux qui traite de l'eau, l'assainissement, de déchets et de transports. Nous souhaitons qu'elle établisse des relations avec le Conseil de développement.

Nous avons également des ateliers citoyens sur le service public de l'eau, les déplacements (le PDU), l'habitat des seniors et le plan climat. Le choix des participants se fait par tirage au sort pour le premier (l'eau), mais n'est pas encore défini pour les autres. J'ajoute que les services de Nantes Métropole peuvent, si nécessaire, participer aux réunions publiques, aux réunions de quartier, peuvent venir en appui des concertations locales.

Enfin, pour avoir une vision plus large, il y a les conférences territoriales qui regroupent plusieurs pôles de proximité, par exemple sur l'habitat ou les déplacements ; mais cela ne concerne que certains élus. C'est la raison pour laquelle votre expérience de Conseil de développement sur 3 communes va être intéressante à suivre.

Patrick COTREL : Fabrice, tu as dit que la concertation avec les habitants était importante. Tu sais que la question des déplacements suscite une très forte attente parmi les Lucéennes et Lucéens. En matière de participation, nous avons un groupe extramunicipal sur les déplacements qui a déjà produit des propositions pour les itinéraires cyclables ; et nous attendons une aide avec le plan vélo de Nantes Métropole. Concernant les transports en commun, l'annonce de la création d'une ligne chronobus entre le tramway et les bourgs de Sainte-Luce et Thouaré a été une très bonne nouvelle. Mais l'aspect participatif est indispensable. Et à ce propos, nous demandons ton aide : nous voudrions avoir, enfin, un calendrier de cette phase participative sur le tracé du chronobus et de la ligne de rabattement. Merci d'avance.

Fabrice ROUSSEL : (résumé) *Cet aspect participatif est effectivement important, et, par exemple, nous*

attendons beaucoup des réunions avec les citoyens sur les déplacements doux.

1 – 1 Conseil Intercommunal de développement de Ste-Luce – Thouaré - Mauves :

Bernard AUNETTE : (résumé) *La création du conseil de développement intercommunal avec Thouaré et Mauves vient du fait que nous partageons le même esprit communautaire et la même vision de la démocratie locale. La présente délibération est présentée de façon identique aux 3 conseils municipaux. Ce Conseil de développement, inspiré par la loi Voynet, a pour but d'associer nos concitoyens, les associations et les acteurs économiques à une réflexion sur l'avenir de nos communes, dans le cadre d'une assemblée indépendante de 40 personnes ne comprenant pas d'élus municipaux et n'ayant pas à prendre de décisions (ces ont les Conseils municipaux et Nantes métropole qui prennent les décisions et sont responsables devant les citoyens).*

Cette assemblée n'est pas une feuille de plus au milli feuille, mais une structure citoyenne pour faire émerger des projets de façon participative.

A sa création, ce Conseil se verra confier 4 thèmes de réflexion sur : les déplacements, la mutualisation des équipements, l'environnement des bords de Loire et les

traversées de la Loire. Mais ce Conseil aura la possibilité de s'auto saisir d'autres sujets après échange avec la conférence intercommunale de coordination comprenant des élus des 3 communes et qui assurera le lien avec le Conseil.

Patrick COTREL : je voudrais exprimer le point de vue du groupe **HarmoniCité** au sujet de la création de ce Conseil de développement. Le processus d'élaboration de ce Conseil a été très intéressant : il a fallu rapprocher des points de vue différents qui provenaient des tailles très différentes des 3 communes ; de plus, le rapprochement entre Sainte-Luce et Thouaré avait quelque chose d'évident : les zones urbaines des 3 communes vont bientôt se rejoindre. Cela semblait moins évident pour Mauves. Mais de notre point de vue, si on se place sur une vision à moyen terme, la vision commune est intéressante. C'est du moins le point de vue que nous avons défendu et qui s'est réalisé.

Nous soutenons, bien entendu cette création.

L'opposition s'est abstenue sur ce vote.

Déclarations préalables :

Jacques CORDON : (au nom du groupe **Sainte-Luce Toujours**) : (résumé) *Concernant le projet immobilier Monnet Decroix dans le secteur de l'Aubinière, nous voulons souligner que la réunion avec les riverains est arrivée trop tard.*

A l'avenir, nous voulons qu'une information publique soit préalable à ce genre de projet, pour avoir un dialogue avec les Lucéens.

Patrick COTREL (au nom du groupe

Harmonicité) : Lors du dernier Conseil, Bernard Aunette avait évoqué le congrès national des Maires. Je voudrais vous dire quelques mots sur le congrès de l'Association des Régions de France qui s'est tenu les 10 et 11 décembre à Marseille. Le grand débat a été la réforme des collectivités locales qui tend à recentraliser les décisions et orientations (pas forcément les financements correspondants) et priver les Régions de leur autonomie financière : les seuls impôts sur lesquels les Régions pourront fixer le taux de prélèvement seront la taxe sur la carte grise et la TIPP (taxe sur les produits pétroliers), alors que les Régions œuvrent à la diminution de la part de la voiture individuelle dans les déplacements en développant le TER !.

La venue du Ministre de l'intérieur, Brice Hortefeux, a donné lieu à des dialogues un peu vifs, par exemple sur la modification du mode d'élection des futurs Conseillers territoriaux. Ce mode de scrutin uninominal à 1 tour va exclure, par exemple, toute notion de parité.

Enfin, la loi sur la formation professionnelle tend à réinstaurer un contrôle de l'Etat sur les Régions et sur les fonds d'assurance formation pour les salariés ; mais dans le même temps, la fusion de l'ANPE et des l'ASSEDIC dans Pôle Emploi s'accompagne d'une très forte dégradation des services donnés aux chômeurs. A tous points de vue, cette recentralisation est une régression importante.

Quelques mots sur le projet immobilier de l'Aubinière. C'est vrai que ce petit quartier était tranquille et très agréable et verdoyant. On comprend donc l'inquiétude des habitants actuels. Mais les pouvoirs d'une

municipalité sont réduits : cette zone n'est pas protégée par le PLU (établi par l'ancienne municipalité) et la commune n'a pas les moyens financiers d'acheter tous les terrains.

De plus, on ne peut pas en même temps réclamer des transports en commun performants et refuser toute densification. C'est un choix de société : ou bien on veut des immenses lotissements de maisons individuelles, comme aux Etats-Unis ; et alors le seul mode de déplacement possible, c'est la voiture individuelle. Ou bien on accepte une certaine densification à échelle humaine. Car densification ne veut pas dire construire des ZUP, comme il y a 50 ans. Et la ZAC de la Minais est prévue pour être un quartier très vivable avec ses hectares de parc le long du ruisseau des Islettes. Aujourd'hui, à l'Aubinière, la municipalité n'a pas d'autre pouvoir que d'essayer de négocier avec le promoteur pour diminuer le nombre de logements sur cette zone ; et cette négociation semble tout à fait possible. Mais devant un tribunal, nous sommes démunis, il faut le savoir. Merci de votre attention

Bernard AUNETTE : (résumé) *Il faut savoir que nous avons énormément de demandes de logement, en particulier des logements sociaux. On ne peut pas envoyer ces familles à 30 ou 50 km. Il faut limiter l'étalement urbain : chaque année, ce sont 100 hectares qui sont grignotés par l'urbanisation dans l'agglomération.*

Au départ, le projet du promoteur comportait 120 logements, et nous avons déjà obtenu une baisse ; On va encore faire pression pour réduire fortement cde nombre de logements. Mais il faut bien faire de la place pour tout le monde.

Marie SARRAZIN : *Le PLU n'a pas protégé cette zone. Dans une prochaine révision du PLU, il faudra sans doute être attentifs aux zones sensibles à protéger. Mais les moyens financiers de la commune sont limités.*

Patrick COTREL : Vous réclamez une information très en amont. Mais ce n'est pas si facile : par exemple, nous n'avons pas le droit de divulguer le contenu d'une

demande de permis de construire pendant son instruction. La loi limite les possibilités d'intervention des communes (au nom d'une certaine forme de liberté individuelle). Pour pouvoir avoir une prise réelle, on peut instaurer une zone d'étude, comme nous allons vous le proposer dans le centre ville.

Jacques CORDON : (résumé) *Mais quel est le choix pour les habitants du quartier ; comment peuvent-ils agir sur leur environnement immédiat ?*

Marie SARRAZIN : *Nous allons négocier avec le promoteur et nous rendrons compte de ces discussions lors d'une réunion avec les habitants en janvier.*

3 – 1 Convention avec l'association « l'ombre portée » :

Roselyne DURAND et Christine LE GOFF : (résumé) *Nous proposons de signer une convention avec l'association « l'Ombre Portée » qui se fixe pour objectif de soutenir les publics fragilisés et discriminés, et qui se propose de réaliser un film avec le Comité Consultatif Handicap de Sainte-Luce : « Regard sur le Handicap ». La contribution financière de la ville sera de 2000€.*

Voté à l'unanimité

Par ailleurs, la ville renouvelle la convention avec l'Association « Arc en ciel » pour la gestion des 3 logements d'urgence en coordination avec le Conseil général.

Voté à l'unanimité également

5 – 1 ZAC des Indulgences : cession d'une parcelle à la SELA

Marie SARRAZIN : (résumé) *La parcelle située rue du Mal de Lattre de Tassigny et comprenant l'ancienne poste va être cédée à la SELA pour permettre la construction d'un immeuble faisant l'angle.*

Unanimité.

5 – 2 Instauration d'un périmètre d'étude en centre ville :

Marie SARRAZIN : (résumé) *Avec l'arrivée du chronobus, on voit bien que le centre ville va devoir être complètement réaménagé. L'instauration de ce périmètre d'étude permet de geler pendant 10 ans les demandes de permis de construire. On aura ainsi le temps de penser l'aménagement global de cette zone très importante pour la vie et l'identité de la commune.*

Jacques CORDON : *Est-ce que cela peut permettre de détruire des maisons pour permettre, par exemple, le passage du chronobus ?*

Patrick COTREL : Non, car cela aurait pour effet de retarder l'arrivée du chronobus de plusieurs années. Mais cette zone d'étude doit nous permettre

d'éviter des constructions qui nous bloquent pour l'avenir. Nous avons un bel exemple avec un certain nombre de constructions relativement récentes qui nous bloquent aujourd'hui pour faire passer ce chronobus par imprévoyance de l'ancienne municipalité.

Bernard AUNETTE : (résumé) *Lorsqu'on aura l'itinéraire du chronobus, on pourra penser l'aménagement du centre ville : il faut au moins 2 ans d'études. Ensuite, on fera une ZAC ou autre chose et on révisera le PLU et on fera la aménagements*

Votés à l'unanimité.

5 – 3 Restructuration de l'accueil et des bureaux en Mairie :

Marie SARRAZIN : *Le hall de la mairie va être entièrement réaménagé de façon à améliorer l'accueil du public, permettre la confidentialité des entretiens à l'état civil, avoir des toilettes accessibles aux Handicapés et loger des nouveaux services (vie associative, culture, urbanisme, ...). Le coût des travaux sera de 35 820€HT.*

Abstention de l'opposition.

12 – 1, 2 et 3 Crédits d'investissements et acomptes de subvention aux associations avant le vote du budget

Le budget primitif 2010 ne sera voté qu'en mars prochain. De façon à continuer à fonctionner normalement, il faut autoriser à engager des crédits d'investissement et de fonctionnement pour le début d'année, dans la limite de ce qui s'est fait l'an passé. De la même façon, il faut donner des acomptes de subvention à certaines associations.

* * * * *

Bonne année 2010 à toutes et tous !

